



COMMUNE DE THAON-LES-VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION

SERVITUDES

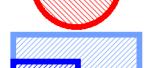
Fonds Scan25 IGN

Date d'émission : 07 mai 2013
N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi

LEGENDE



A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier



AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques



AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables



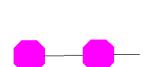
EL3 : Servitudes de halage et de marchepied



EL7 : Servitudes d'alignement



EL11 : Servitudes d'interdiction d'accès aux routes express et aux déviations d'agglomération



I3A : Servitudes GRT Gaz : transport de gaz haute pression



I4A : Servitudes RTE : transport d'énergie électrique haute tension



INT1 : Servitudes relatives aux cimetières



JS1 : Servitudes de protection des installations sportives



PM1 : Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles



T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire

